

Fédération Française de Bowling et de Sport de Quilles

Comité Régional de Franche-Comté

Association régie par la loi du 1er juillet 1901
et le décret du 16 août 1901

CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX DU TERRITOIRE DE BELFORT 2011

1

Article 1 (Date)

Les championnats départementaux du Territoire de Belfort 2011 se déroulent le samedi 22 janvier 2011 à partir de 9h00 au Bowling de Belfort

Article 2 (Formations)

La compétition est ouverte aux joueurs licenciés dans un club affilié dans le Territoire de Belfort. Les joueurs de nationalité étrangère sont autorisés. La compétition est mixte. Un seul classement sera établi.

La compétition se déroule en Individuel Handicap.

Le Handicap du joueur est défini en fonction de sa moyenne apparaissant dans le listing de Janvier 2011 (Calcul du Handicap : 70 % de la différence à 220).

Article 3 (Lieux)

*Le lieu est : Bowling de Belfort
Centre Commercial des 4 As
90000 BELFORT*

Article 4 (Procédure d'engagement)

Les engagements sont réalisés auprès des présidents de Club qui les transmettent au Comité Régional Franche-Comté avant le mercredi 19 Janvier 2011.

Article 5 (Qualifications)

Les qualifications se déroulent sur 6 parties, en 2 séries consécutives de 3 parties, avec changement de pistes à l'issue de la première série.

Le nombre de joueurs qualifiés pour la finale est de 16 joueurs.

En cas d'égalité, le joueur ayant le plus petit handicap est qualifié. En cas de nouvelle égalité, le joueur ayant la plus petite différence entre les séries est qualifié.

Article 6 (Finale)

Les 16 premiers joueurs des éliminatoires joueront des 1/8e, quart de finale, demi-finale et finale selon le principe " tableau de tennis" sur 1 partie HDP. En cas d'égalité, le joueur gagnant est le joueur ayant le plus petit handicap.

1/8e de Finale : 1er contre 16e (1) 5e contre 12e (5)
 2e contre 15e (2) 6e contre 11e (6)
 3e contre 14e (3) 7e contre 10e (7)
 4e contre 13e (4) 8e contre 9e (8)

Quart de finale : Vainqueur match 1 contre Vainqueur match 8 (9)
 Vainqueur match 2 contre Vainqueur match 7 (10)
 Vainqueur match 3 contre Vainqueur match 6 (11)
 Vainqueur match 4 contre Vainqueur match 5 (12)

Demi-finale : Vainqueur match 9 contre Vainqueur match 12 (13)
 Vainqueur match 10 contre Vainqueur match 11 (14)

Finale : Elle opposera le vainqueur du match 13 contre le vainqueur du match 14

Match pour la 3ème place : Il opposera le perdant du match 13 contre le perdant du match 14

Article 7 (Homologation)

La compétition est homologuée en tournoi. Le Comité Régional se réserve le droit de modifier le règlement en cas de nécessité.

Article 8 (Tarif)

L'engagement est fixé à 28,00 € par joueur, incluant le prix des 6 parties des qualifications.

Le coût des parties de finale est pris en charge par le comité Régional Franche-Comté.

***Retour des engagements par les Présidents de Club
auprès du Comité Régional : Mercredi 19 Janvier 2011 dernier délai***